



Commission économique pour l'Europe

Soixante-huitième session

Genève, 9 et 10 avril 2019

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Table ronde « Solutions régionales et nationales pour des villes intelligentes et durables et influence des instruments de la Commission économique pour l'Europe »

Les outils dont dispose la Commission économique pour l'Europe pour favoriser la transition vers des villes intelligentes et durables

Note du secrétariat

I. Introduction

1. D'ici à 2050, les trois quarts environ de la population mondiale vivront dans des zones urbaines. Dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), une grande partie de la population vit actuellement dans les villes (moins de 50 % en Asie centrale, plus de 75 % en Europe et 80 % en Amérique du Nord). Une précieuse occasion se présente donc de faire des villes des vecteurs encore plus puissants du développement durable, et cela bien au-delà des limites de leur propre territoire. Pour saisir cette occasion, il faudra mettre en place de nouveaux mécanismes qui permettent de promouvoir et d'expérimenter en milieu urbain un large éventail de politiques, de règles, d'institutions et de technologies, une large place étant accordée au secteur privé, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En d'autres termes, il faudra œuvrer à la mise en place de villes intelligentes et durables¹.

2. Les villes, qui ont permis au cours des dernières décennies d'arracher des milliards de personnes à la pauvreté, restent les principaux moteurs de la croissance. Attirées par de nombreuses possibilités dans les domaines de l'emploi, du commerce et des affaires, par les services publics disponibles, notamment en matière d'éducation et de santé, et par la perspective de contacts sociaux, les populations affluent dans les villes pour améliorer leurs conditions de vie. Les villes, qui rassemblent les gens, favorisent leurs interactions et les ouvrent aux idées nouvelles, peuvent à ce titre constituer de puissants leviers pour l'innovation et donc susciter à terme les transformations structurelles de l'économie qui permettront de jeter les bases du développement durable non seulement dans les villes elles-mêmes, mais bien au-delà.

¹ Une ville intelligente et durable est une ville novatrice qui utilise les technologies de l'information et de la communication et d'autres moyens pour améliorer la qualité de vie, l'efficacité de la gestion et des services urbains ainsi que la compétitivité tout en respectant les besoins des générations actuelles et futures dans les domaines économique, social, environnemental et culturel (*source* : U4SSC).



3. En tant que viviers de talents et d'échanges, les villes sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pose en principe que le progrès technologique est nécessaire pour assurer la prospérité mondiale, la réduction de la pauvreté et la durabilité environnementale. La réalisation des objectifs exige toutefois que les nouvelles technologies soient vertes, intelligentes, durables et accessibles à tous. Les solutions innovantes que sont l'énergie propre, les bâtiments à haut rendement énergétique, la mise à disposition et le financement de logements innovants, les transports intelligents et durables, les technologies et infrastructures vertes, les solutions novatrices pour l'approvisionnement durable en nourriture et la gestion des déchets, l'activité économique et commerciale électronique (e-business), l'administration en ligne et les normes les plus avancées, sont toutes indispensables pour permettre aux villes de continuer à promouvoir le développement durable et de devenir intelligentes et durables. Les villes sont également en passe de devenir des pôles d'expérimentation d'une importance capitale pour l'instauration progressive d'une économie circulaire. Capables d'influer sur la chaîne de valeur par l'intermédiaire des marchés publics et du soutien aux acteurs locaux, elles sont en mesure de jouer un rôle décisif dans la mise en place d'une production et d'une consommation durables.

4. Il faut également tenir compte de quelques obstacles persistants. La rapide croissance des villes et de la démographie urbaine risque d'entraîner une aggravation des inégalités et une dégradation de l'environnement. Le vieillissement de la population et l'intensification des flux migratoires internationaux dans la région de la CEE exercent une forte pression sur les services publics. Les changements climatiques, la pollution atmosphérique et les risques naturels ont de graves conséquences économiques et sociales et accentuent le besoin de résilience. Les villes consomment l'essentiel de l'énergie disponible dans le monde et sont responsables d'une grande partie de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle planétaire. À l'heure où l'économie de la connaissance et l'automatisation sont en plein essor, où il est nécessaire de gérer les risques et d'investir dans les compétences et les institutions, les villes doivent engager des réformes et investir dans l'éducation, la formation et l'emploi pour répondre aux besoins nouveaux. Pour que les villes deviennent intelligentes, inclusives, sûres, résilientes et durables, il est nécessaire que les divers secteurs d'activités se coordonnent, que soient mises en place des conditions propices à l'expérimentation et à l'apprentissage par les pairs, que soit traité le problème de l'exode rural et que soient faits des choix d'investissement intelligents qui tirent le meilleur parti des ressources, des terres et du capital humain et physique.

Travailler ensemble et mettre au point des stratégies innovantes

5. Des accords mondiaux et internationaux tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Cadre d'action de Sendai, le Nouveau Programme urbain, la Charte de Genève sur le logement durable, etc. définissent de nouveaux cadres d'action qui permettent d'instaurer la coopération parmi et entre divers domaines thématiques et échelons de l'appareil d'État, ce qui rend également nécessaire un nouvel éclairage sur les mesures prises au niveau urbain.

6. Pour faire face aux multiples problèmes que pose le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux occasions qu'il offre, la CEE a adopté l'approche fondée sur les interactions, qui lui permet de combiner les compétences techniques, mécanismes, normes et instruments de ses sous-programmes pour concevoir des activités programmatiques intégrées et instaurer des synergies plus fortes entre ses divers champs d'expertise sectorielle². Dans le cadre du domaine d'interaction « Villes intelligentes et durables », la CEE s'appuie sur ses atouts pour relever les défis et exploiter les possibilités en relation avec le développement urbain, notamment en ce qui concerne les transports, l'énergie, le développement économique, l'innovation, l'environnement, le commerce, le secteur privé, les normes, l'approvisionnement alimentaire durable et la prévention du gaspillage alimentaire, la disponibilité des données, la fracture numérique, l'aménagement urbain et la dynamique démographique.

² La CEE a défini quatre domaines d'interaction principaux : A) Utilisation et gestion durables des ressources naturelles ; B) Villes intelligentes et durables ; C) Mobilité durable et connectivité intelligente ; D) Mesure et suivi des ODD.

7. La coopération intersectorielle et l'approche intégrée du développement urbain se mettent également en place au niveau des pays. Les États s'emploient à relever les défis et à exploiter les possibilités en relation avec la question urbaine en dépassant les limites urbaines, en mobilisant différents ministères et en favorisant le dialogue entre les autorités municipales, provinciales/régionales et nationales, et en faisant appel à la participation de divers acteurs, y compris dans le secteur privé, les universités et les organisations non gouvernementales (ONG).

8. En plus de soixante-dix ans, la CEE a constitué sur la région, ses institutions et ses structures économiques un précieux capital de connaissances susceptible de l'aider à relever les défis, à exploiter les possibilités et à faire en sorte que le dialogue engagé au niveau international débouche sur un ensemble de mesures et de priorités concrètes au niveau régional. Elle peut mettre sa solide expérience en matière de coopération intergouvernementale et les mécanismes et les réseaux dont elle dispose au service d'un dialogue concerté. Ses compétences techniques dans des domaines d'action aussi divers que la planification urbaine, la coopération en matière de réglementation, l'innovation et les partenariats public-privé (PPP) constituent l'essentiel de l'appui analytique nécessaire à ce dialogue. En collaborant avec la Commission et en tirant parti de son expertise, mais aussi en s'appuyant sur les échanges de bonnes pratiques, l'apprentissage mutuel, l'expérimentation et les possibilités d'ajustement, les villes seront mieux à même de susciter des transformations structurelles et de favoriser une croissance à long terme dans le respect de la durabilité et de l'équité.

9. Le présent document présente de façon thématique la boîte à outils dont dispose la CEE³ pour favoriser la mise en œuvre des activités liées au domaine d'interaction « Villes intelligentes et durables ». Les administrations locales et nationales pourront y puiser les outils les plus aptes à favoriser la transition vers des villes intelligentes et durables.

10. Les éléments de cette boîte à outils relèvent des huit domaines thématiques suivants :

- Les villes intelligentes et durables en tant que pôles et vecteurs de l'innovation, de la compétitivité commerciale et de la transition vers une économie circulaire ;
- Interopérabilité des systèmes urbains : exploiter les possibilités offertes par la technologie de la chaîne de blocs, l'Internet des objets et l'intelligence artificielle ;
- Des logements abordables, décents et salubres et des bâtiments économes en énergie ;
- Transports urbains durables et sécurité routière ;
- Renforcement de la résilience des villes aux risques naturels et anthropiques, atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements ;
- Réduction de l'empreinte écologique des villes ;
- Nouvelles approches en matière de partenariats public-privé, de moyens de financement novateurs, de politiques, de réglementation, d'institutions et de technologies ;
- Responsabilité, transparence, participation de tous et capacité de répondre aux besoins dans le cadre de la prise de décisions.

11. Les outils relevant de plusieurs domaines thématiques ne sont mentionnés que dans une seule catégorie. À la fin du document, un index renvoie aux autres domaines pertinents. Pour faciliter la consultation, le titre de chaque outil est assorti d'un hyperlien.

³ Des instruments élaborés par la CEE en collaboration avec ses partenaires figurent parfois sur la liste. On trouvera un complément d'information sur les autres contributeurs dans les documents sources.

II. Outils dont dispose la Commission économique pour l'Europe pour rendre les villes intelligentes et durables

A. Les villes intelligentes et durables en tant que pôles et vecteurs de l'innovation, de la compétitivité commerciale et de la transition vers une économie circulaire

1. Connecting cities and communities with the Sustainable Development Goals (« Relier les villes et les collectivités aux objectifs de développement durable »)

Cette étude, élaborée dans le cadre de l'initiative «Tous unis pour des villes intelligentes et durables (U4SSC) » montre de quelle manière les villes peuvent utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour réaliser les objectifs du développement durable (ODD). Établissant un lien entre des études de cas et divers accords internationaux ainsi qu'avec les ODD, cette publication fournit aux acteurs urbains une vue globale des concepts, politiques et cadres novateurs adoptés dans divers pays pour promouvoir les transformations requises par les villes intelligentes.

(Disponible en anglais uniquement)

2. Collection Methodology for Key Performance Indicators for Smart Sustainable Cities (« Indicateurs de performance clefs pour les villes intelligentes et durables : méthode de collecte »)

Ce document, publié dans le cadre de l'initiative U4SSC, propose une méthode de collecte des données ou des informations à partir d'un ensemble d'indicateurs de performance clefs pour les villes intelligentes et durables. Ces indicateurs ont été mis en place à la fois pour établir un ensemble de critères permettant d'évaluer dans quelle mesure les TIC contribuent à rendre les villes plus intelligentes et plus durables, et pour donner aux villes les moyens de s'auto-évaluer.

(Disponible en anglais uniquement)

3. L'innovation au service du développement durable : examen des politiques nationales

Ces examens ont été effectués dans un nombre croissant de pays de la CEE, les derniers en date étant le Bélarus (2017) et la République kirghize (2018). Les parties prenantes, les politiques, les institutions, les entreprises et les connexions constitutives du système d'innovation ont fait l'objet d'un examen attentif, et un ensemble de réformes institutionnelles et politiques visant à instaurer un climat propice aux affaires, à éliminer les contraintes et à remédier aux défaillances du marché est recommandé. Les villes ont un rôle décisif à jouer, car elles réunissent les éléments clefs nécessaires pour assurer le plein essor de l'innovation et en faire le ferment du développement économique durable. Les aspects relatifs à l'innovation et à la compétitivité des villes feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre des prochains examens, comme celui de la Géorgie (prévu pour 2019-2020).

(Les langues de publication varient en fonction du pays examiné)

4. Innovation in the public sector (« L'innovation dans le secteur public »)

Le secteur public, villes et municipalités y compris, joue un rôle essentiel dans la création et la promotion de l'innovation au sein du secteur privé. Des initiatives de grande ampleur, telles que des investissements et des partenariats publics en faveur des villes intelligentes et durables, sont de nature à stimuler l'innovation dans le secteur public. Il peut en résulter un accroissement considérable de la productivité, sachant que la dépense publique peut représenter jusqu'à 50 % de la demande globale, créer de nouveaux débouchés et de nouveaux marchés et améliorer les services publics, en particulier pour les

catégories les plus vulnérables de la population. Cette publication examine en détail la nature de l'innovation dans le secteur public, les moyens de la mesurer et de la comparer et le potentiel des nouvelles technologies, ainsi qu'un ensemble de bonnes pratiques observées dans la région de la CEE dans son ensemble.

(Disponible en anglais et en russe)

5. Innovation policy for green technologies

(« Une politique d'innovation au service des technologies vertes »)

Cette publication, qui s'appuie sur les évaluations faites par plusieurs pays de la CEE dont les économies sont en transition, examine les formules susceptibles de favoriser et de promouvoir les technologies vertes, ainsi que les opportunités à saisir et les défis à relever dans ce domaine.

(Disponible en anglais et en russe)

6. Enhancing innovation and participation in smart sustainable cities

(« Développer l'innovation et renforcer la participation à l'action en faveur de villes intelligentes et durables »)

Cette publication de l'initiative « Unis pour des villes intelligentes et durables » propose diverses études de cas sur la gouvernance intelligente, qui soulignent l'importance de l'innovation et de la participation pour un développement urbain intelligent et durable et mettent en évidence les avantages que comporte la fourniture de services publics au moyen de processus numérisés et rationalisés propres au secteur public. En donnant librement accès aux données, on donne aux divers acteurs concernés (représentants des secteurs privé et public, milieux universitaires, ONG) les moyens de promouvoir encore davantage l'innovation et la création de valeur.

(Disponible en anglais uniquement)

7. Smart food loss and waste prevention management in cities and opportunities to address the rural-urban migration challenge

(« Gestion intelligente de la prévention des pertes alimentaires et des déchets dans les villes et voies à explorer pour faire face au problème de l'exode rural »)

La CEE a mis au point des solutions intelligentes pour la éviter la production de déchets alimentaires et pour gérer les pertes alimentaires en milieu urbain. Le système de gestion des pertes alimentaires, renforcé par la technologie de la chaîne de blocs, permet de détecter les pertes et de planifier des interventions efficaces là où ces pertes sont particulièrement élevées, notamment dans les villes, et de réintroduire ou redistribuer les denrées alimentaires disponibles (qui, sans cette intervention, seraient perdues) dans de nouveaux circuits d'approvisionnement non conventionnels, l'objectif étant de conserver un volume aussi important que possible de ces denrées dans la chaîne de consommation humaine. Les technologies intelligentes favorisent par ailleurs le développement d'activités commerciales au stade de la production dans les zones rurales, et créent ainsi des emplois pour les groupes les plus vulnérables des populations rurales, les femmes et, tout particulièrement, les jeunes, et permettent de réduire les problèmes suscités par l'exode rural. Le système intelligent de gestion des pertes alimentaires sera accessible sous la forme d'une simple application en ligne mobile qui permettra de réaffecter des aliments retirés des chaînes d'approvisionnement.

(Disponible en anglais uniquement)

8. Normes de qualité des produits agricoles

La CEE a élaboré plus de 100 normes de qualité pour assurer une commercialisation transparente et sûre des produits alimentaires et agricoles et garantir ainsi aux consommateurs des zones urbaines un approvisionnement constant en aliments sains, nutritifs et de haute qualité. Le fait de maintenir à un niveau constant la qualité des aliments commercialisés – de l'exploitation agricole jusqu'au point de vente – en faisant appel aux

bonnes pratiques internationales permet d'accroître le rendement économique du commerce alimentaire, de créer des débouchés et de réduire les risques sanitaires auxquels sont exposés les citoyens les plus vulnérables. La commercialisation et l'offre d'aliments de qualité sont indispensables pour assurer la subsistance de populations urbaines de plus en plus denses.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

9. Études d'évaluation des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce

Grâce à ces études, on dispose d'un outil reposant sur des observations factuelles pour harmoniser les réformes commerciales et la mise en œuvre des ODD. Une méthode d'évaluation exhaustive combine une analyse des législations et un ensemble de questionnaires expressément destinés aux acteurs concernés dans le but de cerner les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce, notamment ceux qui résultent de l'insuffisance des capacités de l'armature institutionnelle, du cadre législatif, du secteur des transports et des organismes de soutien aux entreprises. L'analyse met en évidence les interactions qui s'établissent entre les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et les dynamiques régionales et mondiales, observe attentivement leur incidence sur les transformations structurelles (ODD 9) et la création d'emplois (ODD 8). Élaborées dans le cadre de consultations entre secteurs public et privé, un ensemble de recommandations pragmatiques tendent à mobiliser les pouvoirs publics dans leur ensemble. Bien qu'elle soit actuellement appliquée à l'échelon national, cette méthode peut être adaptée de telle manière qu'elle soit en mesure d'appréhender la dynamique commerciale et la dynamique de la croissance dans les villes et de montrer comment les facteurs nationaux, régionaux et mondiaux qui déterminent la capacité des villes à atteindre les ODD influent sur ces dynamiques.

(Les langues de publication varient en fonction du pays examiné)

10. Guide pour l'élaboration d'une feuille de route nationale sur la facilitation du commerce

Ce guide montre comment définir et mettre en œuvre des mesures de facilitation du commerce. Cette approche est applicable à des projets spécifiques ou à des zones bien délimitées, par exemple des villes, et peut servir des objectifs tels que la rationalisation de la logistique du dernier kilomètre ou la mise en place d'outils de soutien au commerce. Elle peut également s'appliquer à des projets de plus grande portée susceptibles d'affecter directement les communautés locales, tels que la mise en place d'un guichet unique (voir la [recommandation 33 de la CEE](#)).

(Disponible en anglais et en français ; une traduction non officielle est disponible en arabe)

11. Riding towards green economy : Cycling and green jobs

(« En route vers l'économie verte : Cyclisme et emplois verts »)

Ce rapport a été établi conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation mondiale de la Santé et la CEE dans le cadre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE). Cette étude exceptionnelle montre à partir de données provenant de la région de la CEE comment la promotion du cyclisme peut contribuer à réduire les émissions polluantes liées aux transports et à créer des emplois verts. Dans l'ensemble de la région paneuropéenne, les villes sont de plus en plus nombreuses à envisager de promouvoir l'usage du vélo pour réduire les émissions imputables à la circulation. Cette étude vise à fournir aux décideurs de nouveaux arguments qui leur permettront de plaider en faveur de l'adoption d'un nombre plus important de mesures et d'interventions plus efficaces en faveur du vélo.

(Disponible en anglais et en russe)

12. Ouvrir de nouvelles perspectives : des emplois liés à des transports respectueux de l'environnement et de la santé

Cette publication montre que les transports publics, le cyclisme et la marche pourraient être à l'origine de créations d'emplois. Une analyse des données disponibles permet de conclure que ces modes de déplacement pourraient être d'importants pourvoyeurs d'emploi et contribuer fortement à l'économie verte, notamment dans les villes.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

13. Traceability of sustainable value chains in a circular economy

(« Traçabilité des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire »)

La promotion du respect des réglementations et des normes internationales en matière de production et de consommation durables, la mise en œuvre de l'efficacité énergétique et de l'utilisation efficiente des ressources et l'instauration d'une gestion durable des déchets sont des facteurs clés pour le passage de l'économie linéaire à une économie circulaire, notamment dans les villes. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a mis en place un ensemble de normes et d'outils portant sur la transparence et la traçabilité des chaînes de valeur durables, en particulier dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la pêche, de l'habillement et de la chaussure, dans le but de favoriser le partage d'informations entre les diverses parties prenantes. La traçabilité incite les producteurs à adopter des modes de production plus responsables et fournit aux consommateurs des informations pertinentes propres à encourager une consommation durable.

(Disponible en anglais uniquement)

B. Interopérabilité des systèmes urbains : exploiter les possibilités offertes par la technologie de la chaîne de blocs, l'Internet des objets et l'intelligence artificielle

14. Technologie de la chaîne de blocs

La technologie de la chaîne de blocs peut être utilisée dans de multiples contextes pour améliorer la sécurité des échanges de données et créer un environnement collaboratif. Le Livre blanc élaboré par le CEFACT-ONU en collaboration avec d'autres organisations internationales contient des documents d'orientation pour l'utilisation de cette technologie et en présente diverses applications concrètes. À l'échelon urbain, cette technologie peut être mise au service des administrations municipales, du tourisme ou des services de santé.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

15. L'Internet des objets

Les dispositifs électroniques peuvent communiquer avec la chaîne d'approvisionnement et d'autres dispositifs pour améliorer la visibilité et le partage de l'information. Les conteneurs intelligents, par exemple, peuvent avertir les autorités compétentes lorsqu'ils entrent dans une zone spécifique, que ce soit pour le paiement des frais de péages autoroutiers ou le contrôle du type de véhicule aux fins du paiement de la taxe carbone. Le livre blanc sur les conteneurs intelligents décrit les avantages et les usages potentiels de la technologie des conteneurs intelligents et pose les fondements d'une future norme électronique dans ce domaine.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

16. Electronic invoice

(« Facturation électronique »)

Au sein de l'Union européenne, la facturation électronique est devenue obligatoire pour toutes les entités publiques à partir de 2019. La facturation industrielle croisée du CEFACT-ONU est l'une des deux normes retenues comme devant être appliquée à

l'ensemble des marchés publics de toutes tailles. Cette norme relative au commerce électronique est assortie de modèles de procédures commerciales et de directives pratiques d'application. Toutes les autorités municipales d'Europe sont tenues d'accepter ce modèle, qui simplifie les procédures administratives et réduit l'utilisation du papier.

(Disponible en anglais uniquement)

17. Pratiques responsables en matière d'achats

En matière d'achats, ce sont habituellement les facteurs économiques qui priment. Pour assurer la prise en considération des impératifs de la durabilité, le CEFAC-ONU a élaboré une recommandation qui énonce les conditions minimales à respecter pour que les achats s'inscrivent davantage dans cette perspective.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

C. Des logements abordables, décents et salubres et des bâtiments économes en énergie

18. Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments

Ces recommandations forment un ensemble de lignes directrices fondées sur des principes susceptibles de guider la mise au point de normes énergétiques axées sur les résultats, centrées sur la consommation effective d'énergie et conçues dans la perspective de proposer des bâtiments à très haute performance énergétique, entièrement conçus et exploités pour s'inscrire dans un système énergétique urbain intégré et durable.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

19. Promoting sustainable building materials and the implications on the use of wood in buildings : A review of leading public policies in Europe and North America

(« Promotion des matériaux de construction durables et incidences sur l'utilisation du bois dans les bâtiments : passage en revue des principales politiques publiques menées en Europe et en Amérique du Nord »)

Cette étude donne un aperçu d'ensemble du cadre politique et réglementaire actuel relatif aux matériaux de construction durables dans le secteur du bâtiment en Europe et en Amérique du Nord. Une vaste enquête sur la situation actuelle permet de recueillir les données nécessaires pour orienter les réunions techniques et les débats politiques et proposer des conseils sur les moyens de renforcer l'utilisation du bois dans les bâtiments urbains.

(Disponible en anglais uniquement)

20. Revue annuelle du marché des produits forestiers 2017-2018

Cette publication établit un lien entre, d'une part, les politiques gouvernementales et la demande de matériaux durables et, d'autre part, les ressources forestières et les fabricants de produits en bois. Elle examine les évolutions de la région dans le domaine du logement, aborde des questions de politique générale et identifie les composantes clefs de la demande en vue de promouvoir la construction durable utilisant le bois. Elle fournit également des données et des considérations sur l'énergie-bois, qui occupe la deuxième place dans la palette des énergies renouvelables en Europe.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

21. Charte de Genève sur le logement durable

Ce document présente les principaux domaines dans lesquels une véritable volonté politique est nécessaire pour que le logement devienne durable. Des mesures doivent être prises pour assurer à tous un logement décent et d'un coût abordable et pour aider les villes et les établissements humains à adopter et à mettre en œuvre des notions relatives aux villes

intelligentes, à élaborer des politiques et des plans intégrés pour soutenir les populations à forte mixité sociale, favoriser une utilisation optimale des ressources et construire la résilience nécessaire pour faire face aux changements climatiques et aux risques qui en découlent.

(Disponible en albanais, en allemand, en anglais, en arménien, en bulgare, en espagnol, en estonien, en français, en italien, en russe, en slovaque, en slovène et en tchèque).

22. Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables

Adopté en novembre 2017, ce document consacre la volonté de ses signataires de promouvoir la cohérence, les partenariats et les liens intersectoriels entre toutes les parties prenantes concernées dans la mise en œuvre des principaux accords mondiaux et régionaux.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

23. Informal settlements in countries with economies in transition in the UNECE region
(« Les établissements informels dans les pays en transition de la région de la CEE »)

Publiée en 2016, cette étude fournit des orientations sur la manière de rendre les établissements informels plus décents, suite à la privatisation des marchés immobiliers survenue en Europe orientale, en Asie centrale, dans le Caucase et dans les Balkans occidentaux. L'objectif visé est de renforcer la sécurité foncière par une gouvernance responsable et de promouvoir la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

(Disponible en anglais uniquement)

24. Monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire

Les monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire évaluent les différents aspects de la durabilité des villes dans un pays donné. Elles portent sur les politiques, les stratégies et les cadres financiers mis en place dans les domaines du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire. Elles constituent de précieuses ressources pour l'élaboration des politiques nationales et locales et la formulation d'une législation pertinente pour les pays examinés.

(Les langues de publication varient en fonction du pays examiné).

25. Social Housing in the UNECE region : models, trends and challenges
(« Le logement social dans la région de la CEE : modèles, tendances et défis »)

Cette étude examine les tendances, les défis à relever et les modèles de logement social prévalant dans la région et fournit aux gouvernements, aux autorités locales, aux investisseurs, aux promoteurs privés et aux ONG des recommandations visant à promouvoir l'accès à des logements peu coûteux. Une analyse approfondie de la documentation portant sur les problèmes de logement rencontrés dans plus de 50 pays et des entretiens menés avec plus de 30 représentants de gouvernements, d'organisations privées et non gouvernementales ont permis de constater que les coûts liés au logement augmentaient de façon disproportionnée par rapport aux revenus. Le logement constitue ainsi pour plus de 100 millions de personnes vivant dans la région de la CEE un poste de dépense trop lourd, qui absorbe plus de 40 % de leur revenu.

(Disponible en anglais et en russe)

26. Policy Framework for Sustainable Real Estate Markets
(« Cadre de politique générale pour des marchés immobiliers durables »)

On trouvera dans cette étude des conseils sur des questions telles que l'établissement de marchés financiers adossés à des garanties immobilières, l'harmonisation des normes d'évaluation des biens immobiliers et la transparence dans l'évaluation des risques d'investissement. On y préconise une approche plus globale et mieux intégrée de

l'établissement et de la gestion des organismes de l'immobilier, en particulier pour les économies en transition.

(Disponible en anglais et en russe)

27. Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020

Cette étude promeut les pratiques durables mises en œuvre dans la région en matière de logement et d'aménagement du territoire. Elle vise à renforcer la mise en œuvre des outils existants et des orientations du Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE et à contribuer à une amélioration générale de la situation en matière de logement et d'aménagement du territoire aux niveaux national et régional.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

28. Implementing Sustainable Development Goal 11 by connecting sustainability policies and urban planning practices through ICTs

(« Mettre en œuvre l'objectif de développement durable 11 en reliant les politiques en matière de durabilité aux pratiques en matière de planification urbaine grâce aux technologies de l'information et de la communication »)

Cette publication fournit des orientations sur les avantages qu'il y a à utiliser les technologies de l'information et de la communication pour favoriser la mise en œuvre des ODD, en particulier l'ODD 11, en comblant le fossé entre les politiques de durabilité et les pratiques d'urbanisme par l'adoption, pour les villes, de mesures faisant appel à l'informatique.

(Disponible en anglais uniquement)

29. Action Plan for Energy-Efficient Housing in the UNECE Region

(« Plan d'action pour l'efficacité énergétique dans le secteur du logement dans la région de la CEE »)

Ce document fournit un cadre pour l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur du logement et l'engagement d'une action plus efficace face aux défis qui se posent en matière environnementale, économique et sociale. Le Plan d'action énumère un éventail de mesures qui ont pour but de supprimer les obstacles qui s'opposent à une plus grande efficacité énergétique, de parvenir progressivement à une faible consommation énergétique et, à terme, de faire en sorte que le secteur du logement ne consomme pas d'énergie et soit sans effet net sur les émissions de dioxyde de carbone.

(Disponible en anglais et en russe)

30. Good practices for Energy-Efficient Housing in the UNECE Region

(« Bonnes pratiques pour des logements économes en énergie dans la région de la CEE »)

Sur la base du Plan d'action, ce rapport présente des recommandations pratiques susceptibles d'aider à surmonter les obstacles à l'efficacité énergétique dans le secteur du logement.

(Disponible en anglais et en russe)

31. Green Homes

(« Maisons écologiques »)

Cette étude met en lumière les avantages environnementaux, économiques et sociaux de la transition vers des logements éconergétiques. Elle présente les transformations institutionnelles à mettre en œuvre et examine les principales recommandations formulées à l'intention des gouvernements, notamment celle qui préconise l'adoption d'une approche intersectorielle de l'efficacité énergétique destinée à réduire les inégalités sociales et à améliorer le bien-être social. Elle rappelle également qu'il est important de fonder les politiques sur des données fiables et de diffuser les

informations à toutes les parties prenantes concernées pour assurer une meilleure coordination des initiatives et une définition plus claire des responsabilités.

(Disponible en anglais et en russe)

32. Mapping of Existing Energy Efficiency Standards and Technologies in Buildings in the UNECE Region

(« Recenser les normes et technologies existantes en matière d'efficacité énergétique des bâtiments de la région de la CEE »)

Cette étude recense les normes d'efficacité énergétique des bâtiments en vigueur dans la région de la CEE, évalue les politiques les plus efficaces et met en lumière les bonnes pratiques permettant d'aider les pays à apprendre les uns des autres et à réaliser de plus grandes économies.

(Disponible en anglais et en russe)

33. L'outil d'évaluation concernant l'équité en matière d'accès : un appui aux processus d'élaboration des politiques favorisant la réalisation du droit fondamental à l'eau et à l'assainissement

L'outil d'évaluation concernant l'équité en matière d'accès est un outil d'analyse visant à aider les administrations à établir une mesure de référence pour l'équité de l'accès à l'eau et à l'assainissement, à définir les priorités connexes, à examiner les mesures qui doivent encore être prises et à apprécier les progrès accomplis à l'aide d'une procédure d'auto-évaluation. Il est assorti d'une [note d'orientation](#) qui montre comment élaborer les plans d'action correspondants.

(Disponible en anglais, en français et en russe ; des traductions non officielles sont disponibles en albanais, en arménien, en azéri, en hongrois et en macédonien)

34. Residential heating with wood and coal : health impacts and policy options in Europe and North America

(« Chauffage domestique au bois et au charbon : incidences sur la santé et solutions envisagées en Europe et en Amérique du Nord »)

Ce document donne aux administrations nationales, régionales et locales, à la classe politique et au grand public une vision plus précise de l'incidence de l'utilisation du bois de chauffage, qui constitue une source majeure de polluants atmosphériques nocifs (en raison notamment des particules fines (PM 2,5)).

(Disponible en anglais uniquement)

D. Transports urbains durables et sécurité routière

35. Transport for Sustainable Development - The case of Inland Transport

(« Les transports au service du développement durable – Le cas des transports intérieurs »)

Cette publication porte sur les questions qui se posent, les progrès réalisés et les défis à relever dans le cadre des efforts faits à l'échelle mondiale pour passer à une mobilité durable des marchandises et des voyageurs utilisant les modes de transport intérieur, à savoir la route, le rail, les voies navigables intérieures et le transport intermodal. Elle est le fruit d'une coopération entre les cinq commissions régionales de l'ONU et d'autres acteurs mondiaux clefs.

(Disponible en anglais uniquement)

36. Together with UNECE on the road to safety

(« Sur la voie de la sécurité avec la CEE »)

La CEE a défini 11 objectifs fondés sur les cinq piliers du Plan mondial lancé à l'occasion de la Décennie d'action pour la sécurité routière, afin de mettre au point son approche stratégique de la sécurité routière. Ce rapport traite de chacun de ces objectifs en

détail, qu'il s'agisse de protéger les usagers de la route vulnérables, de sensibiliser le public à la sécurité routière, de rendre les véhicules plus sûrs ou d'atténuer les effets des accidents de la route. Il fournit une vue d'ensemble de la situation, notamment en ce qui concerne les différents objectifs et résultats attendus, les initiatives de la CEE et les problèmes que rencontrent les acteurs de la sécurité routière. L'une des principales conclusions du rapport est que les facteurs les plus déterminants dans ce domaine seront sans doute la volonté politique et le recours à des stratégies nationales.

(Disponible en anglais uniquement)

37. Études de performance en matière de sécurité routière

Ces études servent à évaluer la situation, à aider les pays bénéficiaires à recenser les principaux problèmes et à formuler des recommandations sur les mesures à prendre dans le domaine de la sécurité routière. À la lumière des problèmes recensés, des ateliers de renforcement des capacités sont organisés à l'intention des acteurs nationaux de la sécurité routière. Ces initiatives permettent de sensibiliser le public aux questions de sécurité routière et d'appeler l'attention des experts nationaux et des acteurs non gouvernementaux sur la nécessité de fixer des objectifs ambitieux et de prendre des mesures spécifiques pour améliorer la sécurité routière.

(Les langues de publication varient en fonction du pays examiné)

38. Code de bonnes pratiques OMI/OIT/CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (Code CTU)

Les opérations de chargement et de transport des cargaisons se déroulent fréquemment à l'intérieur des villes. Les mauvaises pratiques de chargement des cargaisons dans les engins de transport (à savoir notamment l'assujettissement inadéquat des cargaisons, la surcharge et l'inexactitude de la déclaration du contenu) créent des conditions de travail dangereuses et conduisent souvent à des accidents de la route. Publié conjointement par l'OMI, l'OIT et la CEE, le Code CTU vise à répondre à ces problèmes. Il s'agit d'un code mondial d'application non obligatoire concernant les bonnes pratiques en matière de manutention et de chargement des conteneurs en vue de leur transport par voie terrestre ou maritime. Le Code CTU s'applique à l'ensemble de la chaîne de transport intermodal et fournit des conseils sur le chargement, l'assujettissement, la réception et le déchargement des cargaisons. Il porte également sur la formation du personnel et le chargement des marchandises dangereuses. Il est utile aux acteurs de l'industrie et aux associations d'employeurs et de travailleurs, ainsi qu'aux pouvoirs publics, aux fins de la formation du personnel.

(Disponible en allemand, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe)

39. Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'infrastructures routières

Cette norme internationale fournit des orientations aux pouvoirs publics, notamment aux autorités locales, qui recourent aux partenariats public-privé (PPP) axés sur les intérêts de la population pour investir dans les infrastructures routières des zones rurales et urbaines et atteindre les objectifs du développement durable. Les routes peuvent être des atouts pour les villes, aussi bien parce qu'elles constituent un investissement matériel que parce qu'elles procurent des avantages sociaux et économiques. Les PPP peuvent faciliter la qualité, la durabilité, la sécurité des infrastructures, tout en rendant celles-ci plus abordables, en améliorant les liaisons et la circulation transfrontalière et en élargissant l'accès des citoyens aux possibilités économiques.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

40. Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'infrastructures ferroviaires

On trouvera dans cette norme internationale des recommandations destinées aux autorités nationales et locales qui envisagent d'élaborer et de mettre en œuvre des PPP axés sur les intérêts de la population dans le secteur ferroviaire. Si on les améliore grâce aux

PPP, les chemins de fer peuvent faciliter le transfert modal de la route au rail, qu'il s'agisse du transport de personnes ou de marchandises, tout en améliorant la connectivité des zones urbaines, péri-urbaines et rurales et en atténuant les incidences environnementales négatives sur les villes.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

41. Standard on PPPs in Urban Rail Transit Projects

(« Norme relative aux partenariats public-privé dans les projets de mobilité urbaine ferroviaire »)

La CEE élabore actuellement une norme pour aider les villes à concevoir des solutions de transport écologiques en zone métropolitaine grâce aux PPP. Tout particulièrement dans les pays en développement, la rapidité de l'urbanisation accroît le besoin d'infrastructures ferroviaires urbaines et la demande de moyens de transport écologiques dans les villes grandes et moyennes.

(Disponible en anglais uniquement)

42. La signalisation pour les cyclistes et les piétons

Cette étude fait le point des règles et réglementations existantes en matière de signalisation pour les cyclistes et les piétons (y compris pour les touristes) dans les zones urbaines de 15 pays.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

43. Élaboration de plans nationaux d'action pour les transports, la santé et l'environnement : Manuel pas à pas destiné aux décideurs et planificateurs

Dans cette publication, le PPE-TSE se penche sur la formulation du plan d'action national pour les transports, la santé et l'environnement, qui constitue un moyen essentiel de mettre en place des transports sains et durables dans un pays. Les plans de ce type permettent de planifier et de mettre en œuvre, dans une perspective globale et intersectorielle, des mesures relatives aux transports, à l'environnement et à la santé au niveau national. Ils peuvent également être élaborés à l'échelon d'une région ou d'une ville.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

44. Travailler ensemble pour un transport durable et sain : Guide pratique des conditions institutionnelles propices à l'intégration des politiques des transports, de la santé et de l'environnement

Cette brochure fournit des conseils aux décideurs sur les moyens d'intégrer davantage les politiques relevant des différents domaines concernés de l'action publique, en faisant participer les parties prenantes au processus décisionnel.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

45. ForFITS Model - Assessing Future CO2 Emissions

(« Modèle ForFITS : Préviation des émissions de CO₂ »)

L'outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur (outil ForFITS) facilite la formulation de politiques en faveur du transport durable et la prise de décisions éclairées sur les mesures de réduction des émissions dues aux transports. Les utilisateurs peuvent comparer les projections entre un scénario de base et d'autres scénarios où les politiques de transport proposées sont mises en œuvre, et estimer les effets de ces politiques sur les émissions futures. Cela favorise la mise en œuvre de politiques de transport susceptibles de réduire efficacement les émissions. L'outil ForFITS peut être appliqué au niveau des villes, dans les cas où des données harmonisées sont disponibles.

(Disponible en anglais uniquement)

46. Document d'orientation sur les techniques de lutte contre les émissions pour les sources mobiles dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Cette publication aide à recenser les meilleurs moyens possibles de réduire les émissions provenant de sources mobiles (oxydes d'azote, oxydes de soufre, ammoniac, composés organiques volatils, matières particulaires (PM 2.5) telles que le carbone noir, etc.), l'accent étant mis sur les meilleures techniques disponibles. Elle aidera ainsi les autorités à réduire la pollution atmosphérique, notamment dans les villes.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

47. SafeFITS - A road safety decision-making tool

(« SafeFITS : Outil d'aide à la décision en matière de sécurité routière »)

Le modèle SafeFITS aide à prendre des décisions fondées sur les connaissances pour définir des politiques des transports qui réduisent les blessures dues aux accidents de la route, grâce à trois modules complémentaires : a) un module d'analyse des interventions, qui permet à l'utilisateur de prévoir les effets sur la sécurité de telle ou telle intervention de sécurité routière dans un certain pays et pendant une certaine période ; b) un module de prévision, qui permet de tester des scénarios associant plusieurs interventions (mesures et programmes) au niveau national ; c) un module d'évaluation comparative, qui permet de comparer les résultats obtenus par différents pays en matière de sécurité routière et de comprendre dans quels domaines il est le plus urgent d'améliorer la sécurité routière.

(Disponible en anglais uniquement)

48. Glossaire des statistiques des transports

Publié conjointement par la CEE, le Forum international des transports et Eurostat, ce glossaire donne des définitions de termes statistiques intéressant tous les modes de transport et relevant de différents domaines qui vont des infrastructures aux véhicules, en passant par la mesure de la circulation, la sécurité des transports, la consommation d'énergie et les mouvements intermodaux. La livraison de 2019 comprendra de nouveaux chapitres sur la consommation d'énergie, l'incidence environnementale des transports et la mobilité des passagers qui revêtiront un intérêt particulier dans la perspective des transports urbains.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

49. Transport Statistics

(« Statistiques des transports »)

Cette base de données aide les États membres à élaborer des politiques fondées sur des données factuelles. Les données sur l'utilisation des bus sont utiles au niveau des villes.

(Disponible en anglais uniquement)

50. Mesures nationales visant à promouvoir le transport intermodal

Cet outil sert à suivre les mesures nationales visant à promouvoir le transport intermodal. Les informations disponibles portent actuellement sur 17 États membres de la CEE. Le transport urbain intermodal associé à des systèmes de transport public à longue distance est promu au titre de l'objectif de développement n° 11.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

51. Making THE (Transport, Health and Environment) Link : The Transport, Health and Environment Pan-European Programme (THE PEP)

(« Faire le lien entre transports, santé et environnement : le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) »)

Les transports donnent accès aux emplois, à l'éducation, aux services, aux équipements collectifs et aux loisirs, tout en contribuant à la croissance économique, à l'emploi et au commerce. Cependant, ils ont également des effets sur l'environnement et la

santé. Les politiques en faveur des transports sains et durables peuvent grandement contribuer à la réalisation de grand nombre d'objectifs de développement durable. Dans cette publication, le PPE-TSE analyse les moyens par lesquels il peut contribuer à ce processus.

(Disponible en anglais uniquement)

52. De Paris 2014 à Vienne 2019

Dans cette publication, le PPE-TSE donne des informations sur des problèmes liés aux transports qui se posent aux niveaux des pays et des villes et examine les moyens par lesquels il peut contribuer à les résoudre. En outre, il y présente son nouveau but prioritaire, qui s'ajoute à ceux qui avaient déjà été définis : articuler les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire avec les objectifs en matière de transports, de santé et d'environnement.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

E. Renforcement de la résilience des villes aux risques naturels et anthropiques, atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements

53. Document d'orientation sur l'aménagement du territoire, le choix des sites d'activités dangereuses et les aspects de sécurité s'y rapportant

Ce document d'orientation a été élaboré dans la perspective de l'application de trois instruments juridiques de la CEE : la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels, la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et le Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale. Le Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE y a apporté des contributions. Le document d'orientation répond au besoin qu'il y a de mieux articuler les procédures de sécurité industrielle, d'aménagement du territoire et d'évaluation environnementale, afin de pouvoir prendre des décisions coordonnées en matière de prévention des accidents et de réduction des risques. La CEE y donne des exemples de différentes approches de l'aménagement du territoire et méthodes d'évaluation des risques, et décrit les principales mesures que les autorités peuvent prendre pour évaluer les propositions d'aménagement du territoire ayant trait à des installations industrielles dangereuses. Elle aide à prévenir et à réduire efficacement les effets d'éventuels accidents industriels sur les populations et l'environnement, à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales. Cela aide les pays à mettre œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et les objectifs de développement durable.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

54. Guidance on Water Supply and Sanitation in Extreme Weather Events (« Document d'orientation sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes »)

De plus en plus, les phénomènes météorologiques extrêmes comme les inondations et les sécheresses nuisent au fonctionnement des infrastructures de distribution, de drainage et d'assainissement de l'eau et des stations d'épuration dans les villes, ce qui a des effets sur la protection de la santé publique. Cette publication porte sur la prise en compte de ces risques de plus en plus importants dans les politiques d'adaptation, le recensement des facteurs de vulnérabilité et les moyens de protéger durablement la santé grâce à des procédures de gestion intégrée.

(Disponible en anglais uniquement)

55. Lignes directrices sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques

Beaucoup de catastrophes sont liées à l'eau. La résilience d'une ville aux changements climatiques dépend souvent de la gestion du bassin hydrographique dans lequel elle se situe. Dans cette publication, la CEE explique comment élaborer une stratégie

d'adaptation. Se fondant sur le principe d'une gestion intégrée des ressources en eau, elle y donne des conseils sur les moyens d'évaluer les effets des changements climatiques sur la quantité et la qualité des approvisionnements en eau, d'évaluer les risques, notamment pour la santé, d'apprécier la vulnérabilité et de concevoir et exécuter des mesures d'adaptation appropriées.

(Disponible en anglais, en espagnol, en français et en russe)

56. Words into Action Guidelines : Implementation Guide for Addressing Water-Related Disasters and Transboundary Cooperation

(« Des paroles aux actes : Guide de mise en œuvre sur la gestion des catastrophes liées à l'eau et la coopération transfrontières »)

Cette publication appelle l'attention sur l'importance de la gestion des bassins fluviaux et de la coopération transfrontière dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, compte tenu des besoins en matière d'adaptation aux changements climatiques. Y sont présentées des mesures que les autorités peuvent prendre pour tirer parti de la gestion des bassins fluviaux et de la coopération transfrontière, ainsi que les bonnes pratiques du monde entier et les enseignements tirés de l'expérience. Une section est consacrée au rôle des villes.

(Disponible en anglais uniquement)

57. Resilience to disasters for sustainable development

(« La résilience aux catastrophes dans la perspective du développement durable »)

Dans cette brochure, la CEE présente les activités entreprises sous son égide pour renforcer la résilience aux catastrophes d'origine naturelle et anthropique. Elle y donne un aperçu des outils qui contribuent à renforcer la capacité des institutions à atténuer les risques de catastrophe liés aux bassins hydrographiques transfrontières, au logement, aux réseaux énergétiques, aux centres de transport et aux technologies de l'information. Ces outils sont particulièrement utiles aux villes, étant donné que la densité de population dans les zones urbaines augmente et, avec elle, le risque qu'une catastrophe localisée fasse beaucoup de morts.

(Disponible en anglais uniquement)

58. Standards for Disaster Risk Reduction

(« Normes visant à réduire les risques de catastrophe »)

Cette publication aide les autorités des pays, des régions et des villes à mieux tirer parti des normes non contraignantes pour atténuer les risques de catastrophe. La CEE y montre comment les normes peuvent aider à prévenir différents types de perturbation et à mieux les gérer lorsqu'elles surviennent. La publication est spécialement destinée aux autorités qui s'occupent de mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

(Disponible en anglais et en russe)

59. Application of the United Nations Framework Classification for Resources to Anthropogenic Resources

(« Application aux ressources anthropiques de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources »)

La Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources est un système international de classification des ressources minérales et énergétiques. Dans cette publication, la CEE définit les termes et énonce les principes nécessaires à l'application de la Classification-cadre aux ressources anthropiques. Celles-ci peuvent provenir de sources diverses, notamment les déchets de mine, les bâtiments, les infrastructures et les biens de consommation, ainsi que de toutes les étapes du cycle de vie des produits (production, utilisation et fin de vie). Ce document aidera à gérer les projets de valorisation relevant de l'économie circulaire, à réduire les quantités de déchets et à améliorer l'empreinte écologique des ressources anthropiques.

(Disponible en anglais uniquement)

F. Réduction de l’empreinte écologique des villes

60. Études de la performance environnementale

Les études de la performance environnementale consacrées à différents pays comportent divers chapitres qui intéressent les villes et les établissements humains. Depuis 2017, ces études comportent un examen des buts et objectifs pertinents du Programme 2030 et des recommandations sur les moyens d’atteindre les objectifs de développement durable. À la demande du pays examiné, un chapitre peut être spécialement consacré aux établissements humains et à l’environnement (où l’on trouvera une vue d’ensemble de la situation concernant l’aménagement du territoire, le parc immobilier, les infrastructures, l’étendue et les types d’établissements informels et de constructions illégales, la pauvreté et les fractures sociospatiales, et les pressions exercées sur les milieux naturels par le logement) ou à la gestion des terres (où sont exposées les pressions que la dégradation des sols fait peser sur les milieux de l’environnement, notamment sur le plan de la biodiversité et des écosystèmes). Sont également examinées les questions suivantes : changements climatiques et adaptation à ces changements ; cadre juridique, directif et institutionnel ; participation du pays examiné aux instruments et processus internationaux pertinents. Les incidences du logement sur les milieux de l’environnement sont examinées dans les chapitres sur la gestion des déchets, la gestion de l’eau, la biodiversité et la foresterie.

(Les langues de publication varient en fonction du pays examiné)

61. EMEP/EEA Air Pollutant Emission Inventory Guidebook 2016 : Technical guidance to prepare national emission inventories

(« Guide EMEP/AEE 2016 des inventaires des émissions atmosphériques : Orientations techniques pour l’établissement des inventaires nationaux des émissions »)

Pour concevoir des mesures visant à améliorer la qualité de l’air, il est essentiel de recenser les sources d’émission. On trouvera dans ce guide des indications sur l’établissement d’un inventaire des émissions atmosphériques dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique de la CEE et de la directive de l’Union européenne sur les plafonds d’émission nationaux. Le guide sert également à établir des inventaires des émissions pour les villes.

(Disponible en anglais et en russe)

62. Resource Manual to Support Application of the Protocol on Strategic Environmental Assessment

(« Manuel pratique destiné à appuyer l’application du Protocole relatif à l’évaluation stratégique environnementale »)

Le Protocole relatif à l’évaluation stratégique environnementale s’applique aux plans et aux programmes des pouvoirs publics nationaux et locaux dans les domaines de l’urbanisme et de l’aménagement du territoire, de l’énergie, de l’industrie, du transport, de la gestion des déchets, de la gestion de l’eau et du tourisme. Garantissant la prise en compte des questions environnementales et sanitaires dans tout projet de planification du développement, il est essentiel à la transition vers des villes et des communautés durables. Le Manuel pratique expose les principales obligations à remplir au titre du Protocole, recense les principaux problèmes à surmonter pour réaliser les évaluations stratégiques environnementales, y compris dans le contexte du développement urbain, et fournit des supports pour les programmes de formation et de renforcement des capacités à l’appui de ces évaluations, conformément au Protocole.

(Disponible en anglais et en russe ; des traductions non officielles sont disponibles en arménien, en azéri et en géorgien)

63. Protocol on Strategic Environmental Assessment : facts and benefits

(« Protocole relatif à l’évaluation stratégique environnementale : faits et avantages »)

Dans cette brochure, la CEE présente la procédure d’évaluation stratégique environnementale définie dans le Protocole relatif à l’évaluation stratégique environnementale et les avantages de cet outil, qui permet de planifier systématiquement et

d'anticiper les besoins. Elle y donne des exemples concrets de la réalisation des évaluations de ce type, dont beaucoup intéressent l'urbanisme et la planification des infrastructures de transport à proximité des établissements humains.

(Disponible en anglais et en russe ; des traductions non officielles sont disponibles en arménien, en azéri, en géorgien, en kazakh, en roumain et en ukrainien)

64. Food waste prevention and food loss management in cities

(« Prévention de la production de déchets alimentaires et gestion des pertes alimentaires dans les villes »)

Les déchets alimentaires représentent plus de la moitié des déchets solides produits dans les zones urbaines et posent d'énormes problèmes environnementaux, financiers et sociaux dans les villes. Comme les migrations devraient s'intensifier dans les années à venir et que les centres urbains deviendront encore plus grands, ces problèmes ne feront que s'amplifier. Les mesures de prévention des pertes alimentaires de la CEE visent à réorienter vers d'autres utilisations des aliments qui seraient autrement gaspillés, pour les conserver dans toute la mesure possible dans la chaîne de la consommation humaine (transformation, séchage, extraction de jus, redistribution). Elles tendent notamment à adapter les normes pour prévenir les pertes alimentaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement, notamment à la fin de la chaîne, dans les villes, à promouvoir le maintien de la qualité des produits depuis la production agricole jusqu'à la vente, grâce aux meilleures pratiques internationales, à fournir une application mobile simple permettant de réaffecter à d'autres utilisations les aliments retirés des chaînes d'approvisionnement et à établir un code de bonnes pratiques pour prévenir les pertes alimentaires.

(Disponible en anglais uniquement)

65. Waste Management electronic messages

(« Messages électroniques relatifs à la gestion des déchets »)

Dans la perspective de la gestion durable des villes, il est essentiel de gérer les déchets correctement et conformément aux instruments internationaux tels que la Convention de Bâle. Le CEFACT-ONU s'emploie à définir clairement les processus opérationnels sur lesquels se fondent les échanges dans ce domaine et les messages électroniques correspondants.

(Disponible en anglais uniquement)

66. Tourisme durable

Le livre vert sur le tourisme durable (programmes d'immersion) accorde une place centrale à la promotion de l'économie locale et au respect des critères les plus stricts en matière de durabilité. Le CEFACT-ONU y examine les programmes d'immersion ruraux qui peuvent contribuer à renforcer l'économie locale. Le contenu de la publication est également applicable aux villes.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

67. Climate Neutral Cities : How to make cities less energy and carbon intensive and more resilient to climatic challenges

(« Villes climatiquement neutres : comment faire diminuer l'intensité énergétique et carbonique des villes et les rendre plus résilientes face aux problèmes climatiques »)

Ce rapport donne un aperçu du rôle important que les villes ont à jouer dans la réduction de la consommation d'énergie, la protection du climat et l'adaptation aux changements climatiques. On y examine les mesures que les villes de la région de la CEE peuvent prendre pour atténuer leur intensité énergétique et leur empreinte carbone et réduire leur vulnérabilité aux changements climatiques et aux effets des transitions énergétiques qu'il faudra opérer après l'ère du carbone.

(Disponible en anglais et en russe)

68. Norme relative aux partenariats public-privé en matière d'énergie renouvelable

Cette norme internationale contient des recommandations sur les PPP dans le secteur des énergies renouvelables. Ces partenariats peuvent favoriser l'investissement dans les énergies renouvelables et contribuer à la réalisation de nombreux objectifs de développement durable en développant les moyens de fournir aux villes des services énergétiques fiables, abordables, durables et modernes.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

69. Guidelines on People-first Public-Private Partnerships for waste to energy projects

(« Guide sur les partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population dans le cadre des projets de valorisation énergétique des déchets »)

La CEE élabore actuellement des lignes directrices sur les PPP en faveur la valorisation énergétique des déchets dans les zones urbaines. Ce travail s'articule autour de trois axes :

- Les Lignes directrices sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de participation des parties prenantes et sur l'importance des approches axées sur les intérêts de la population ;
- Une méthode pour l'exécution de projets dans ce domaine ;
- Une série de cas d'expériences positives et négatives destinée à guider les décideurs.

(Disponible en anglais uniquement)

70. Framework Code for Good Agricultural Practice for Reducing Ammonia Emissions

(« Code-cadre de bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac »)

Dans ce document, la CEE présente les bonnes pratiques permettant de réduire les émissions d'ammoniac provenant de sources agricoles, facteur souvent négligé qui contribue aux épisodes graves de pollution aux particules dans les villes.

(Disponible en anglais uniquement)

71. Deployment of Renewable Energy : The Water-Energy-Food-Ecosystem Nexus Approach to Support the Sustainable Development Goals

(« Exploitation des énergies renouvelables : approche fondée sur les interactions eau-énergie-alimentation-écosystèmes en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable »)

L'approche fondée sur les interactions eau-énergie-alimentation-écosystèmes favorise la coordination, la planification intégrée et la gestion durable des ressources interdépendantes que sont l'eau, l'énergie, les terres et les autres ressources de l'environnement. Dans cette brochure, la CEE présente les bonnes pratiques et les politiques permettant de créer des synergies intersectorielles et d'améliorer durablement l'exploitation des énergies renouvelables, tout en limitant les effets négatifs. Elle recense différents outils qui peuvent aider à appliquer concrètement une méthode fondée sur les interactions, notamment des lignes directrices, des instruments d'analyse et des moyens d'action.

(Disponible en anglais uniquement)

G. Nouvelles approches en matière de partenariats public-privé, de moyens de financement novateurs, de politiques, de réglementation, d'institutions et de technologies**72. Principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé centrés sur la population à l'appui des objectifs de développement durable**

Ce document contient une liste de principes qui mettent en lumière les besoins institutionnels à satisfaire pour que les administrations des villes et des municipalités puissent réaliser des PPP axés sur les intérêts de la population. Ce type de partenariat

représente un nouveau modèle de partenariat public-privé qui est spécialement adapté aux objectifs de développement durable, étant destiné à recentrer l'offre d'infrastructures et de services publics sur les besoins de la population. Il vise à remédier à certaines des faiblesses des PPP classiques.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

73. Norme de la CEE pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP

Cette norme internationale contient plusieurs recommandations visant à aider les organismes publics participant aux PPP à mettre en place des procédures et des processus pour réduire le risque de corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP. La CEE y propose un certain nombre de mécanismes permettant de concevoir des pratiques anticorruption et d'instaurer une culture de l'intégrité afin de remplir les critères de résultats des PPP centrés sur la population, tels qu'ils sont définis dans les Principes directeurs relatifs aux PPP centrés sur la population.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

74. Déclaration de la CEE pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des partenariats public-privé

Ce document facilite l'action menée à titre volontaire pour mettre en œuvre, diffuser et promouvoir la norme de la CEE pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés fondés sur des PPP.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

75. Overcoming Barriers to Investing in Energy Efficiency

(« Surmonter les obstacles aux investissements en faveur de l'efficacité énergétique »)

Dans cette publication, la CEE présente les résultats d'une enquête menée auprès des praticiens du domaine de l'efficacité énergétique, qui portait sur les problèmes qui font obstacle aux investissements en faveur de l'efficacité énergétique et les solutions permettant de les surmonter. L'enquête portait principalement sur la région de la CEE. L'analyse de l'enquête et des conclusions et recommandations qui en sont issues sera utile aux acteurs de l'efficacité énergétique. Les décideurs peuvent en appliquer les résultats à la situation de leur pays et définir des méthodes pour instaurer un climat plus favorable aux investissements en faveur de l'efficacité énergétique.

(Disponible en anglais et en russe)

76. Meilleures pratiques pour promouvoir l'efficacité énergétique

Dans cette publication, la CEE donne des exemples de pratiques optimales mises en œuvre pour promouvoir l'efficacité énergétique dans la région de la CEE et au-delà. Elle y présente un cadre structuré de politiques et de mesures qui favorisent les investissements en faveur de l'efficacité énergétique et donc l'atténuation des changements climatiques et le développement durable, et des moyens d'établir un catalogue de politiques et de mesures favorisant l'efficacité énergétique.

(Disponible en anglais et en français)

H. Responsabilité, transparence, participation de tous et capacité de répondre aux besoins dans le cadre de la prise de décisions

77. La Convention d'Aarhus : Guide d'application

Ce guide détaillé de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) est une référence indispensable pour les décideurs, les parlementaires et les autorités nationales, infranationales et locales. Il donne des indications importantes aux membres du public, y compris les organisations non gouvernementales, qui

souhaitent exercer leurs droits, ainsi qu'aux acteurs du secteur privé qui participent à des activités visées par la Convention. On y trouvera des exemples concrets et des enseignements précieux tirés des conclusions du Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention d'Aarhus, organe unique en son genre inspiré des mécanismes de défense des droits de l'homme. Le Guide peut être utilisé pour traiter un large éventail de questions liées au développement urbain, notamment en matière d'urbanisme et de projets d'aménagement du territoire, de lois et de politiques.

(Disponible en anglais, en chinois, en français et en russe)

78. Protéger votre environnement : vous en avez le pouvoir

Le Guide rapide de la Convention d'Aarhus vise à donner à la population les moyens d'exercer son droit de participer à la prise de décisions et d'accéder à l'information et à la justice pour promouvoir la protection de l'environnement, y compris dans les villes. Il s'adresse au grand public et à un large éventail de parties prenantes telles que les entreprises et le personnel des administrations municipales et des services des communes et des villes.

(Disponible en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe)

79. Recommandations de Maastricht sur les moyens de promouvoir la participation effective du public au processus décisionnel en matière d'environnement

Fondées sur les bonnes pratiques existantes, les Recommandations de Maastricht ont pour objectif d'accompagner les fonctionnaires dans leurs activités quotidiennes pour les aider concrètement à concevoir et à mettre en œuvre des procédures permettant de faire participer le public à la prise de décisions en matière d'environnement, y compris dans les villes et les autres zones urbaines.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

80. Guide pour l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants

Ce guide détaillé du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) vise à aider les États à établir des RRTP, outil en ligne qui permet de s'informer efficacement pour prendre des décisions fondées sur des données factuelles, y compris en ce qui concerne les villes et les autres zones urbaines. Destiné à un large public, il est destiné à aider les fonctionnaires nationaux, infranationaux et locaux, les membres du public, les acteurs de l'industrie et du secteur privé et d'autres parties prenantes à pleinement exploiter l'approche novatrice des RRTP.

(Disponible en anglais, en espagnol, en français et en russe ; des traductions non officielles sont disponibles en macédonien et en tchèque)

81. Votre droit à une communauté saine

Ce guide simplifié du Protocole sur les RRTP vise à faire mieux connaître ce nouvel instrument normatif et à améliorer la performance environnementale grâce à l'utilisation des RRTP. Il est destiné au grand public et à un large éventail de parties prenantes comme les acteurs de l'industrie et le personnel des administrations municipales et des services des communes et des villes.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

82. Votre droit de construire un avenir durable : la Convention d'Aarhus, son Protocole sur les RRTP et les objectifs du développement durable

Dans cette note, le secrétariat de la CEE explique le rôle essentiel de la transparence, de la participation effective du public à la prise de décisions et de l'état de droit dans la réalisation des objectifs de développement durable. Il y met en lumière la place de l'objectif 16 dans l'exécution du Programme 2030 dans son ensemble et le rôle de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP dans la réalisation des objectifs, notamment l'objectif 11.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

83. Aarhus Clearinghouse Cities Portal

(« Centre d'échange d'informations d'Aarhus : Portail des villes »)

Le Centre d'échange d'informations d'Aarhus fournit des informations intéressantes sur la mise en œuvre du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la dimension environnementale des objectifs de développement durable aux niveaux mondial, régional, national et local. Il facilite la collecte, la diffusion et la mise en commun d'informations et de bonnes pratiques ayant trait à la Convention d'Aarhus. Le portail Web, qui comporte un outil consacré aux villes, est destiné aux fonctionnaires, au grand public, au secteur privé et aux autres parties prenantes.

(Disponible en anglais uniquement)

85. PRTR.net

On trouvera sur le portail mondial PRTR.net des informations sur les RRTP et les activités s'y rapportant qui sont menées par les pays et les organismes du monde entier. Y sont également présentées les bonnes pratiques qui peuvent aider les pays à élaborer et à améliorer les RRTP.

(Disponible en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe)

86. Recommandations sur les bonnes pratiques relatives à la participation du public aux évaluations stratégiques environnementales

Ces recommandations visent à améliorer la participation du public aux évaluations stratégiques environnementales, conformément au Protocole de la CEE relatif à l'évaluation stratégique environnementale. Elles aident à appliquer les dispositions du Protocole qui concernent la participation du public et mettent en lumière les bonnes pratiques qui permettent de faire participer le public à ces évaluations efficacement, en temps voulu et le plus tôt possible, y compris dans le domaine de l'urbanisme et dans le cadre des programmes de développement urbain.

(Disponible en anglais, en français et en russe)

Annexe

Index des outils dont dispose la CEE pour rendre les villes intelligentes et durables

Les villes intelligentes et durables en tant que pôles et vecteurs de l'innovation, de la compétitivité commerciale et de la transition vers une économie circulaire : 2, 9, 3, 4, 5, 6, 10, 13, 18, 28, 57, 58, 59, 64, 69, 75, 76.

Interopérabilité des systèmes urbains : exploiter les possibilités offertes par la technologie de la chaîne de blocs, l'Internet des objets et l'intelligence artificielle : 2, 7, 8, 14, 15, 16, 17, 18, 57, 58.

Des logements abordables, décents et salubres et des bâtiments économes en énergie : 1, 2, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 57, 58, 67, 75, 76.

Transports urbains durables et sécurité routière : 1, 2, 8, 11, 21, 22, 24, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 57, 58.

Renforcement de la résilience des villes aux risques naturels et anthropiques, atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements : 1, 2, 7, 11, 13, 18, 19, 21, 22, 24, 27, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 45, 46, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 67.

Réduction de l'empreinte écologique des villes : 1, 2, 5, 7, 8, 11, 13, 16, 18, 21, 22, 23, 24, 27, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 41, 43, 45, 46, 48, 50, 51, 52, 53, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 75, 76, 80, 81, 82.

Nouvelles approches en matière de partenariats public-privé, de moyens de financement novateurs, de politiques, de réglementation, d'institutions et de technologies : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 17, 21, 22, 23, 24, 26, 39, 40, 41, 68, 69, 72, 73, 74, 75.

Responsabilité, transparence, participation de tous et capacité de répondre aux besoins dans le cadre de la prise de décisions : 2, 6, 9, 13, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 33, 39, 40, 41, 44, 62, 63, 68, 69, 72, 73, 74, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85.